



SNUipp-FSU

Déclaration liminaire à la CAPD du 6 novembre 2015

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de la CAPD du 4 septembre, le SNUipp vous informait du temps de travail nécessaire et du coût pour imprimer les évaluations CE2 nationale ; pour mémoire environ 1800 pages pour une classe. Vous aviez convenu que vous ignoriez cette réalité et il nous avait semblé que vous compreniez les difficultés que cela engendrait pour les équipes pédagogiques. Et bien non, soit vous avez oublié ces remarques, soit vous ne les considérez pas comme pertinentes puisque cette semaine certaines écoles ont reçu un mail indiquant la réalisation par une équipe départementale d'une évaluation pour les CE2. Suivant les inspections, cela est présenté comme une possibilité ou bien tourné de telle façon que cela ressemble à une injonction. Une fois de plus l'impression de cette évaluation est à la charge de l'enseignant ce qui représente environ 1000 pages pour une classe. Dans la réponse à notre question diverse à ce sujet, vous pourrez rappeler à tous les membres de la CAPD le communiqué du ministère à savoir que ces évaluations « ne sont pas faites pour alimenter des remontées statistiques vers les autorités académiques ou vers le ministère, mais pour aider les enseignants dans chacune de leurs classes à adapter leurs outils pour faire progresser les enfants vers la maîtrise des fondamentaux. »

En décembre 2014, le SNUipp vous demandait d'identifier les écoles devant bénéficier du label REP+ sans que le collège de secteur soit lui même identifié REP+, cette demande a été répétée plusieurs fois en CTSD. Mais là non plus la problématique bien réelle de ces écoles n'est pas prise en compte, la carte scolaire est passée sans dégager de moyens pour les équipes pourtant confrontées à une augmentation de la difficulté scolaire. Il est vrai que comme pour les évaluations, vous avez écouté. Une fois de plus le SNUipp-FSU vous le répète, la disparition des RASED dans ce département est dramatique et engendre années après années des cohortes d'élèves qui se dirigent vers une sortie prématurée du système scolaire. A cela s'ajoute la démotivation de certains

enseignants devant l'impossibilité à pouvoir apporter une réponse satisfaisante à ces élèves.

La CAPD d'aujourd'hui va étudier le projet d'avancement des instituteurs et professeurs des écoles. Vous avez voulu avancer de plus d'un mois la date de cette CAPD. Sur le principe, le SNUipp est favorable à une date plus précoce pour arrêter les promotions de l'année 2015-2016. Il est cependant très regrettable que cette annonce ait été faite dans l'urgence alors qu'absolument rien ne le justifiait, tout comme la durée maximale que vous avez fixée. Nous vous avons proposé de décaler la CAPD d'une semaine mais il ne vous a pas semblé utile de répondre. Pour information le DASEN du 66 a accepté ce report. Nous vous mettons en garde sur ces attitudes répétées qui peuvent s'apparenter à du mépris pour les personnels et leurs représentants. Nous exigeons que cette CAPD soit menée à son terme, à savoir après l'étude de l'ordre du jour et des questions diverses réglementairement posées par les représentants des personnels en application de l'article 5 du règlement intérieur. Ces questions sont adjointes à l'ordre du jour. Nous vous rappelons que l'article 8 vous charge de veiller à l'application du présent règlement et qu'ainsi vous ne pourrez prononcer la clôture de la réunion qu'après épuisement de l'ordre du jour, ce qui est indiqué dans l'article 15 du même règlement.

Concernant les promotions, le SNUipp-FSU est depuis toujours opposé à ce système des promotions à plusieurs vitesses qui n'est pas équitable puisque le passage au grand choix ou au choix, des uns, ne peut s'opérer qu'au détriment des autres. Le SNUipp-FSU porte toujours la revendication d'un avancement unique pour tous, au rythme le plus rapide.

Nous rappelons que le SNUipp-FSU revendique depuis toujours une classe unique de 11 échelons qui permettrait à tous d'atteindre l'indice 783, ce qui, à ce jour, n'est possible qu'à quelques dizaines d'enseignants promus à la hors classe.

Enfin, l'avancement n'est pas une réponse aux légitimes demandes d'augmentation du point d'indice et de rattrapage des salaires dans la fonction publique.

Le SNUipp-FSU demande l'ouverture rapide d'un véritable dossier de la revalorisation avec toutes les organisations représentatives de la fonction publique, dossier porté lors de la journée de mobilisation du 8 octobre.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU :

Laetitia MELLADO, Christophe BOISSIER, Georges MICHEL, Philippe VIANNAY,